

Quel cadre réglementaire pour la lutte contre le terrorisme ?



DECEMBRE 2014





A propos de la CMAIS

La Compagnie Méditerranéenne d'Analyse et d'Intelligence Stratégique - CMAIS - est un cabinet de conseil en stratégie et en gestion de risques. Notre société accompagne les institutions dans la maîtrise des risques liés à la globalisation des enjeux et à l'accélération des mutations à travers une démarche de veille, de recoupement, d'analyse et d'étude. La CMAIS fournit à ses clients des notes et des études stratégiques pour les éclairer dans leur prise de décision.

Nos domaines d'intervention sont divers : Secteur public, Agriculture, Energie, Industrie, Transport, Banques & Assurances, NTIC, Sécurité et Défense.

© CMAIS - Tous droits réservés

Compagnie Méditerranéenne d'Analyse et d'Intelligence Stratégique

114, avenue Allal Ben Abdellah

10000 Rabat - Maroc

Tél. : +212 5 37 70 66 16

Fax : +212 5 37 26 47 78

E-mail : contact@cm-ais-strat.com

Site internet : www.cm-ais-strat.com





Sommaire

Préambule.....	7
L'internationale jihadiste	8
La lutte contre le terrorisme.....	10
Nations Unies.....	10
Conseil de Sécurité.....	11
Conclusion	13





Préambule

Le terrorisme est un phénomène qui dépasse les frontières d'un Etat et qui impose au pays de s'unir pour y mettre un terme. Malgré un arsenal juridique renforcé pour lutter contre les actes terroristes, il est impératif de stopper le départ de citoyens vers les groupes terroristes.

On assiste également à des mutations constantes des pratiques et usages des groupes terroristes qui s'adaptent aux changements de leur environnement. Pour exemple, l'usage de l'internet par les terroristes nous démontre la capacité des organisations jihadistes à s'adapter aux nouvelles technologies notamment pour la diffusion de leurs messages et instructions aux cellules dormantes à travers le monde.

Cette note présente, dans un premier temps, un état des lieux ainsi que les développements en matière de recrutement pour les organisations terroristes et leur présence à l'échelle mondiale. Dans un second temps, le cadre réglementaire et juridique de lutte contre le phénomène de jihad au niveau international.



L'internationale jihadiste

Le terrorisme est un phénomène qui a pris de l'ampleur depuis le début des années 2000 et pose la question d'un risque global. On assiste à l'apparition d'organisations internationales ayant pour but de mener une « guerre sainte » à l'encontre des pays qui, selon eux, ne respectent pas la loi islamique. L'organisation d'Al Qaida en est le meilleur exemple.

Cette organisation terroriste, dont le commandement central se trouve au Pakistan, a pu créer des ramifications à travers le monde. Parmi les branches les plus actives d'Al Qaida, on peut citer :

- Al Qaida dans le subcontinent indien (AQSI) dont le commandement se trouve au Pakistan et qui a une zone d'influence qui s'étend à l'Afghanistan, en Inde, au Bangladesh et en Birmanie.
- Al Qaida dans la péninsule arabique (AQPA) et dont le siège est basé au Yémen et qui a une zone d'influence qui s'étend à l'Arabie Saoudite.
- Al Qaida au pays du Maghreb islamique (AQMI) dont le commandement se trouve en Algérie et dont la zone d'influence s'étend au Sahel
- Des organisations terroristes qui ont prêtées allégeance à Al Qaida :
 - Les *Shebab* de Somalie
 - Le groupe *Jabhat Nosra* en Syrie
 - *Ansar Charia* en Tunisie, en Lybie et en Egypte
 - *Les signataires par le sang de Mokhtar Belmokhtar*
 - *Le Conseil des moujahidines dans les environs de Jérusalem*
 - D'autres groupes au Caucase

Cette structure par branche démontre clairement l'influence de l'organisation terroriste et ainsi ses zones d'actions. De même, cette « structuration » de l'organisation permet d'attirer au sein des groupes terroristes de nombreux jeunes provenant de tous les continents et qui sont sensibles à la propagande jihadiste. Ils y poursuivent des formations à la communication, au maniement des armes et à la fabrication d'armes explosives.

Selon les données officielles, on compterait à fin Juin 2014, en Irak et en Syrie plus de 2 000 jihadistes provenant d'Europe. En Afrique du Nord, à la même période et dans la même région, il y aurait plus de 5 000 jihadistes. L'importance de ces chiffres liée à la multitude d'organisations et la structure par branche de la nébuleuse jihadiste d'Al Qaida démontre la constitution de « *l'internationale jihadiste* ».

Le tableau ci-dessous indique la distribution par pays de jihadistes qui sont dans les rangs des groupes terroristes en Irak et en Syrie¹ :

Région	Pays d'origine	Nombre de jihadistes en Irak et en Syrie
Afrique du Nord	Algérie	200
	Libye	556
	Maroc	1 500
	Tunisie	3 000
Amérique du Nord	Canada	30
	Etats-Unis	70
Asie/Océanie	Australie	250
	Indonésie	Entre 30 et 60
	Russie	800
	Singapour	1
Europe	Allemagne	270
	Belgique	250
	Danemark	100
	Espagne	51
	Finlande	30
	France	700
	Irlande	Entre 25 et 30
	Kosovo	Entre 100 et 120
	Norvège	Entre 40 et 50
	Pays-Bas	120
	Royaume-Uni	400
	Suède	30
Suisse	10	

¹ Sources : The Economist/ The Soufan Group / Eurostat

Moyen-Orient	Arabie Saoudite	2 500
	Egypte	358
	Jordanie	2 089
	Turquie	400

La lutte contre le terrorisme

Nations Unies

Dans l'objectif de lutter de façon globale contre le terrorisme, le Secrétaire Général des Nations Unies a, en Avril 2006, élaboré un rapport pour la mise en place d'une stratégie antiterroriste mondiale². Cette stratégie s'articule autour de 5 points :

- Dissuader les populations de recourir au terrorisme ou de le soutenir ;
- Priver les terroristes de moyens d'action ;
- Dissuader les États de soutenir le terrorisme ;
- Aider les États à se doter de moyens de lutte antiterroriste ;
- Défendre les droits de l'homme.

Chacun des points ci-dessus comporte des recommandations précises et détaillées. Concernant le point qui consiste à « Priver les terroristes de moyens d'actions », le Secrétaire Général des Nations Unies indique dans son rapport que « *pour commettre leurs attentats, les terroristes ont besoin de moyens; il est donc essentiel pour eux de pouvoir générer et transférer des fonds, acquérir des armes, recruter et former des cadres et communiquer, en particulier via l'Internet.*³ » Pour les jihadistes, l'internet sert principalement à diffuser des idéologies et de la propagande terroriste.

Le 20 Septembre 2006 a été adoptée, par l'Assemblée Générale des Nations Unies, la résolution 60/288⁴. Cette résolution adopte également la stratégie élaborée par le Secrétaire Général des Nations Unies.

² Rapport du Secrétaire Général, « S'unir contre le terrorisme : recommandations pour une stratégie antiterroriste mondiale », 27 Avril 2006.

³ Sic

⁴ Site des Nations Unies, « La Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies », www.un.org/Docs/journal/asp/ws.asp?m=A/RES/60/288

Conseil de Sécurité

Depuis le 19 Décembre 2000, plusieurs résolutions ont été adoptées par le Conseil de Sécurité des Nations Unies

La résolution 1333, adoptée le 19 Décembre 2000, réaffirme que le Conseil de Sécurité est convaincu que la répression du terrorisme international est essentielle pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Dans cette résolution est évoqué pour la première fois le fait, (paragraphe 1) que les administrateurs d'un territoire se doivent de prendre toutes « *les mesures effectives voulues pour que le territoire détenu par eux [...] ne serve à préparer ou à organiser des actes terroristes dirigés contre d'autres Etats.* »

La résolution 1373, adoptée le 28 Septembre 2001, le Conseil de Sécurité considère que « *les États se doivent de compléter la coopération internationale en prenant des mesures supplémentaires pour prévenir et réprimer sur leur territoire, par tous les moyens licites, le financement et la préparation de tout acte de terrorisme* » et réaffirme « *que chaque État a le devoir de s'abstenir d'organiser et d'encourager des actes de terrorisme sur le territoire d'un autre État d'y aider ou d'y participer, ou de tolérer sur son territoire des activités organisées en vue de perpétrer de tels actes.* »

Il a été décidé, dans cette résolution, les points suivants qui reviennent dans les résolutions suivantes du Conseil de Sécurité :

- Paragraphe 1 alinéa c) : Geler sans attendre les fonds et autres avoirs financiers ou ressources économiques des personnes qui commettent, ou tentent de commettre, des actes de terrorisme, les facilitent ou y participent, des entités appartenant à ces personnes ou contrôlées, directement ou indirectement, par elles, et des personnes et entités agissant au nom, ou sur instruction, de ces personnes et entités, y compris les fonds provenant de biens appartenant à ces personnes, et aux personnes et entités qui leur sont associées, ou contrôlés, directement ou indirectement, par elles ;
- Paragraphe 2 alinéa a) : S'abstenir d'apporter quelque forme d'appui que ce soit, actif ou passif, aux entités ou personnes impliquées dans des actes de terrorisme, notamment en réprimant le recrutement de membres de groupes terroristes et en mettant fin à l'approvisionnement en armes des terroristes ;
- Paragraphe 2 alinéa d) : Empêcher que ceux qui financent, organisent, facilitent ou commettent des actes de terrorisme n'utilisent leurs territoires respectifs pour commettre de tels actes contre d'autres États ou contre les citoyens de ces États ;



- Paragraphe 2 alinéa e) : Veiller à ce que toutes personnes qui participent au financement, à l'organisation, à la préparation ou à la perpétration d'actes de terrorisme ou qui y apportent un appui soient traduites en justice, à ce que, outre les mesures qui pourraient être prises contre ces personnes, ces actes de terrorisme soient érigés en infractions graves dans la législation et la réglementation nationales et à ce que la peine infligée soit à la mesure de la gravité de ces actes.

La résolution 1455 du Conseil de Sécurité a été adoptée le 17 janvier 2003. Elle cite clairement l'organisation d'Al Qaida et souligne le fait qu'il faut lutter contre cette organisation et tous les groupes, entités, entreprises ou personnes associées à cette organisation et qui participent « *au financement d'actes de terrorisme, les organisent, les facilitent, les préparent, les exécutent ou leur apportent un soutien.* »

L'« association » à Al Qaida est définie par les alinéas a), b) et c) du paragraphe 2 de la résolution 2083 (2012) comme suit :

- *Le fait de concourir à financer, organiser, faciliter, préparer ou exécuter des actes ou activités du réseau Al-Qaida, en association avec celui-ci, sous son nom ou pour son compte, ou le fait de les soutenir ;*
- *Le fait de fournir, vendre ou transférer des armements et matériels connexes à Al-Qaida;*
- *Le fait de recruter pour le compte d'Al-Qaida, ou de soutenir, de toute autre manière, des actes ou activités du réseau Al-Qaida ou de toute cellule, filiale ou émanation ou tout groupe dissident de celui-ci ;*

Il apparaît clairement que la Fondation Al-Andalus (*Al-Andalus Foundation for Media Production*) qui est le bras médiatique d'Al Qaida au Maghreb Islamique (AQMI) est, d'après la définition du Conseil de Sécurité, une entité associée à Al Qaida. Le rôle de cette fondation est de soutenir l'activité du réseau AQMI, branche maghrébine d'Al Qaida à travers la diffusion de propagande et de messages sur l'internet. De même, sa mission consiste à recruter de nouvelles recrues pour le compte d'AQMI.

Conclusion

Afin de lutter efficacement contre le terrorisme et sa propagation, les Nations Unies ont élaboré une stratégie mondiale ainsi que des recommandations à destination des Etats. De même, plusieurs résolutions ont été ratifiées et visent à mettre un terme à l'embrigadement, la formation et la diffusion de propagande.

L'apparition de la nouvelle organisation terroriste pose la question de l'utilisation du web comme principal vecteur de communication pour les organisations terroristes. Effectivement, nous assistons à une explosion du nombre de volontaires au jihad à travers le monde. Principalement jeunes, les candidats au jihad utilisent le web comme seul moyen de communication et d'information avec les organisations terroristes basées à l'étranger.







COMPAGNIE MEDITERRANEENNE D'ANALYSE ET D'INTELLIGENCE STRATEGIQUE